



Code de conduite pour les mentors

À faire

- Veillez à offrir un environnement sûr et sécurisé aux enfants participant à votre session.
- Traitez tous les enfants comme des individus, de manière égale et avec respect, indépendamment de leur genre, de leur âge, de leur religion, de leur origine ethnique ou de leurs convictions.
- Veillez à assurer un ratio minimum d'un adulte pour dix enfants si vous n'êtes pas un·e enseignant·e animant une session dans votre établissement scolaire.
- Soyez conscient·e de ce qu'est un contact physique approprié et n'engagez ce contact qu'avec le consentement de l'enfant.
- Respectez les limites personnelles des autres.
- Sachez quoi faire si vous êtes témoin d'un problème de protection des enfants ou si l'on vous en informe.
- N'hésitez pas à nous contacter ou à contacter un·e autre responsable ou mentor du club afin de discuter de toute incertitude.
- Discutez avec le·s autre·s responsable·s/mentor·s du club de la marche à suivre en cas de mauvais comportement pendant la session et vérifiez si le lieu/club a instauré une politique de gestion du comportement.
- Offrez aux enfants des encouragements, des éloges et des critiques constructifs et adaptés à leur âge.
- Faites participer les créateur·rice·s à la prise de décision le cas échéant.
- Utilisez des ressources adaptées à l'âge et aux souhaits du groupe.
- Veuillez mettre les parents en copie de toutes les communications par courriel avec les jeunes de moins de 18 ans.
- Encouragez une atmosphère positive et collaborative où les enfants se soutiennent et apprennent les uns des autres.
- Encouragez les enfants à expérimenter la création numérique, à se tromper et à tirer des leçons positives de leurs erreurs.
- Amusez-vous à coder !



Code de conduite pour les mentors

À ne pas faire

- Ne passez pas de temps seul-e avec des enfants individuellement. Si vous devez rencontrer des enfants individuellement, faites-le le plus ouvertement possible, laissez la porte ouverte et informez un-e autre adulte responsable de la rencontre.
- N'utilisez pas de langage offensant ou à connotation sexuelle, qu'il soit verbal ou physique, et ne laissez pas ce type de comportement se produire sans réagir.
- N'autorisez ni n'entrez aucun contact physique inapproprié sous quelque forme que ce soit. Dans les cas inévitables où il est nécessaire d'établir un contact physique, par exemple pour réconforter ou rassurer un enfant en détresse, ne le faites qu'avec le consentement de l'enfant.
- Ne faites pas pour les enfants des choses de nature personnelle qu'ils peuvent faire eux-mêmes.
- Ne punissez pas physiquement les enfants ou les jeunes.
- Ne privilégiez pas un enfant en particulier pour le favoriser, le critiquer injustement, le ridiculiser ou attirer son attention de manière malvenue.
- Ne prenez pas les enfants seuls lors de vos trajets en voiture. Si cela est inévitable, ne le faites qu'avec le plein consentement et la connaissance de leurs parents/tuteur·rice·s et de la personne de l'organisation.
- Ne fréquentez pas de manière inappropriée des enfants ou des jeunes en dehors d'activités structurées.
- Ne communiquez pas en tête-à-tête avec des jeunes en dehors de la session, par exemple sur les réseaux sociaux ou par téléphone.
- N'accueillez pas d'enfants chez vous.